RÈGLEMENT DE LA COURSE À PIED ET DE LA MARCHE

« FESTOY'HENWIEL » — Le 10 octobre 2026 à Vieux-Viel

1) Objet de la course

• La présente manifestation est une course à pied non chronométrée, organisée dans un esprit convivial. Elle n'a pas de caractère compétitif et ne donne lieu à aucun classement.

• L'objectif est de courir, trottiner ou même marcher, tout en rendant hommage à la recherche contre le cancer.

2) Date et lieu

• **Date de l'événement :** samedi 10 octobre 2026

• **Lieu de départ et d'arrivée :** rue du Plan d'eau, Vieux-Viel (le bourg)

• **Horaire :** 16 h 45

• **Distance :** 9 km

3) Conditions de participation

• La course est ouverte à toute personne en bonne condition physique.

• Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou munis d'une autorisation parentale.

• Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.

• Il est conseillé de porter des chaussures et des vêtements confortables pour la course.

4) Inscriptions

• L'inscription est payante : 10 € par participant pour la course et 5 € pour la marche.

• Les inscriptions se feront avant la course via NextRun ou sur place.

• Le nombre de participants est limité à 100 personnes.

5) Sécurité

• Le parcours est encadré par des signaleurs identifiables.

• Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

6) Assurances

• L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir l'événement.

• Il appartient à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle.

7) Respect de l'environnement

• Les participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur le parcours.

• Des poubelles seront mises à disposition à l'arrivée.

8) Droits à l'image

• En participant à l'événement, les coureurs autorisent l'organisateur à utiliser les images prises pendant la course à des fins de communication.

9) Modifications et annulation

• L’organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d’annuler la course en cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables.

10) Acceptation du règlement

• La participation à la course implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Vieux-Viel, le 01/09/2026

Le Comité des fêtes « Festoy’henwiel » — Vieux-Viel